A LA CHAMBRE

L'appel de la classe 1923
La discussion du budget des P. T. T.

SEANCE DU MATIN

Paris, 23 décembre. — La Chambre a poursuivi ce matin la discussion du budget des P.T.T.

On discute les articles de la loi de finances qui ont trait à la réforme financière et instituent le budget annexe des P.T.T.

Après discussion, on décide le renvoi à la Commission, du texte de la réforme administrative, le rapporteur s'engageant à apporter un texte définitif avant le vote de la loi de finances.

Les articles 37 à 41 sont adoptés.

Une longue discussion s'engage sur l'art. 42, à propos d'un amendement Join-Lambert, autorisant l'Etat à couvrir tout ou partie des frais de premier établissement des téléphones par des avances remboursables, avec ou sans intérêt que lui consentiraient des établissements publics ou particuliers.

Cet amendement est repoussé par 397 voix contre 170.

La suite de la discussion est renvoyée à l'après-midi.

La séance est levée à 13 h.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 23 décembre. — La séance est ouverte à 16 h. 10, sous la présidence de M. Chassaigne-Goyon.

LA CLASSE 1923

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat relatif au recensement, à la révision et à l'appel de la classe 1923.

Après une intervention de M. Delachenal dans la discussion générale, l'ensemble du projet est adopté à mains levées.

LE BUDGET DES P.T.T.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des P.T.T.

Les articles 42 à 48 bis de la loi de finances relatifs à la réforme financière, sont adoptés.

LE MANQUE DE PERSONNEL DANS LE NORD

M. Delesalle se plaint de la pénurie du personnel dans le département du Nord et notamment à Lille. Il expose que les télégrammes sont acheminés vers leur destination avec des retards considérables et que les communications téléphoniques sont presque impossibles à obtenir. Il demande instamment au ministre de remédier à cet état de choses.

M. Paul Lafont reconnaît que les observations de M. Delesalle sont fondées, mais la situation est rendue difficile du fait que les abonnés ont augmenté dans la proportion de 20 0/0.

Les chapitres 15 et 16 sont adoptés. La suite de la discussion est renvoyée à mardi matin, après le projet sur les emplois réservés aux mutilés.

La séance est levée à 19 heures.

UNE RÉUNION DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE
DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Les douzièmes provisoires applicables aux dépenses recouvrables. — Une réduction de crédits de 4 milliards pour 1923, par rapport à 1922

Paris, 23 décembre. — Le groupe interparlementaire des régions dévastées a tenu, aujourd'hui, une séance exceptionnelle au Sénat, sous la présidence de M. Hayez.

Après un hommage à la mémoire de M. Cauvin, on a abordé l'objet de la réunion.

Tous les membres présents se sont montrés très émus des dispositions du projet de douzièmes provisoires applicables aux dépenses recouvrables concernant les nouveaux crédits prévus pour les indemnités à payer aux sinistrés.

Ce projet comporte, en effet, une réduction de quatre milliards environ par rapport aux crédits de l'exercice 1922 et le paiement des intérêts, ainsi que des indemnités mobilières, en obligations décennales inaliénables au lieu de paiements en espèces.

M. Groussau a rendu compte des déclarations faites devant la Commission des régions libérées de la Chambre par le ministre des Finances.

M. Louis Marin a fait connaître la résistance que rencontre ce projet à la Commission des finances de la Chambre.

A l'unanimité, le groupe a reconnu que les premières conséquences des dispositions envisagées par le gouvernement seraient une abrogation tacite de la loi sur les paiements de dommages et amèneraient un ralentissement considérable dans la reconstitution des pays saccagés par l'ennemi.

Sur la proposition de M. Pichon, et après observations de MM. Lucien Hubert, Montfeuillart, Henri Merlin et Accambray, il a été décidé qu'une délégation se rendrait, ce soir même, auprès de M. Poincaré, pour lui signaler la gravité de la situation, et lui demander que le projet en question se borne à déterminer la faculté d'emprunt à conférer au Crédit National, pour les besoins de la reconstitution.

LA CONFÉRENCE DE LAUSANNE
interrompue
pendant les fêtes de Noël

Lausanne, 23 décembre. — La Conférence ne siégera pas dimanche ni lundi, jour de Noël.

MM. Barrère et Bompard, plénipotentiaires de France, sont partis pour Paris, où ils conféreront avec M. Poincaré et seront de retour mardi.

Lord Curzon est resté à Lausanne. Samedi matin, M. Barrère a eu un long entretien avec le ministre britannique.

VIOLETTES DU CONGO
Savon N° 223. Blancheur du teint. Arome vrai de la fleur fraîchement cueillie, une des plus grandes difficultés en parfumerie. Victor Vaissier.

Lettre de Bruxelles

LE VOTE DE LA CHAMBRE SUR LA FLAMANDISATION DE GAND. — PAS DE MAJORITÉ. — L'AGITATION DE LA WALLONIE. — L'EXEMPLE DE LIEGE. — LE VOTE D'UN DEMOCRATE CHRETIEN. — DIVISION PARTOUT. — RENKIN CONTRE CARTON DE WIART. — LE GOUVERNEMENT IMPUISSANT. — AU PALAIS.

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 23 décembre 1922.

Ce que je vous disais, le 20 décembre, s'est réalisé. La Chambre du 22 ne s'est pas déjugée. Elle a entériné par 80 voix contre 85 et 7 abstentions, sur 181 votants, la flamandisation de l'Université de Gand qu'elle avait votée trois jours plus tôt, par 89 voix contre 85 et 6 abstentions sur 180 votants. Adversaires et partisans de « Gand flamand » sont restés sur leurs positions. Personne n'a cédé un pouce de terrain. La question n'a pas fait un pas. Aucun flamingant, en effet, ne considère comme une victoire un vote arraché au Parlement dans des conditions telles que ce vote n'a même pas la majorité absolue, soit la moitié plus une des voix de la Chambre, puisque sur 181 votants, la flamandisation n'a recueilli que 89 voix. Ce que M. Carton de Wiart a appelé un « crime contre l'esprit » passe donc par la toute petite porte parlementaire; avec cette circonstance aggravante que la Wallonie excitée, gronde et commence seulement à s'agiter. Ce qui se passe à Liége est caractéristique. La « Cité Ardente » est en ébullition. On promène les drapeaux de 1830 dans les rues. Des foules prêtent serment de réagir. Dans des meetings, les orateurs appartenant aux trois partis, sont salués par des sonneries de clairon, avant de prendre la parole. M. Tschoffen, une des espérances catholiques de la Chambre, est obligé de démissionner. Son suppléant au Parlement ne perd pas de temps. Cinq minutes après la démission de M. Tschoffen, il est installé et vote, d'une voix forte, contre la flamandisation. Fait à noter : Les hommes et les organismes d'action sociale chrétienne en Flandre ont toujours représenté la flamandisation de Gand comme un acte essentiellement démocratique. Or, le nouveau député de Liége est un ancien mineur, un des piliers des œuvres ouvrières chrétiennes de l'arrondissement de Liége et membre actif du mouvement général de la sociologie chrétienne en Belgique. Cela ne l'a pas empêché de repousser la flamandisation de l'Université de Gand, comme, d'ailleurs, M. Wauters, l'ancien ministre socialiste.

La division est donc dans tous les milieux, chez les démocrates chrétiens comme chez les socialistes, dans le parti catholique comme dans le parti libéral, dans les écoles comme dans la presse. On a vu, hier, à Bruxelles, des étudiants de Louvain et de Saint-Louis fraterniser avec les Universitaires de Bruxelles, de Liége et de Gand. Les professeurs font de même. Pour qui connaît l'âpreté des luttes scolaires qui ont divisé jusqu'ici les uns et les autres, il y a dans ce fait, la manifestation d'un état d'esprit nouveau dont les conséquences peuvent être incalculables.

L'attitude de M. Renkin, un des chefs du parti catholique belge, est commentée. Il a été élu avec M. Carton de Wiart, à Bruxelles, sur une liste qui refusa de se présenter devant le corps électoral « avec des candidats qui défendraient notamment la flamandisation de l'Université de Gand ». Ce fut, d'ailleurs, pour promouvoir cette flamandisation qu'il y eut une seconde liste de candidats catholiques à Bruxelles. M. Renkin a été de ceux qui la combattirent avec le plus d'énergie parce que, d'accord pour accorder une Université flamande, il n'entendait pas qu'on supprime l'Université française de Gand. Or, M. Renkin a voté suppression, à côté de ses adversaires d'hier, contre son ami, M. Carton de Wiart, dans un but d'apaisement.

C'est, on le voit, le chaos, et le chaos source d'agitation, de fièvre et de désunion. D'aucuns se sont tournés et se tournent encore vers le gouvernement. On lui a demandé et on lui demande de sortir de la neutralité et de prendre position, pour éviter un plus grand mal. Mais le gouvernement est divisé aussi. Supposons-le, même, uni et sortant de sa passivité, il serait culbuté immédiatement. Les votes de la Chambre prouvent qu'il n'aurait une majorité dans aucun des deux camps.

Le Roi, qui se préoccupe vivement de cette situation inextricable, a reçu hier et aujourd'hui plusieurs personnalités politiques, notamment MM. les ministres Theunis et Nolf. — S...

Une nouvelle affaire d'escroquerie

Paris, 23 décembre. — M. Darru, commissaire aux délégations judiciaires, a perquisitionné, 9, rue Bergère, au siège de la société « La Reconstitution du Foyer », et autres sociétés similaires.

Les administrateurs de ces diverses sociétés, l'abbé Magne, prêtre libre, et le marquis de Saleta d'Opoul, ont été inculpés par le Parquet d'escroqueries, d'abus de confiance et d'infraction à la loi sur les sociétés.

La question des salaires chez les mineurs

Réunion du Comité fédéral à Douai

Le Comité fédéral des trois syndicats des ouvriers mineurs du Nord, du Pas-de-Calais et d'Anzin, s'est réuni à Douai, pour examiner la situation charbonnière.

Les délégués ont étudié la répercussion du prix élevé de la vie sur les budgets ouvriers, et ont pris les dispositions nécessaires en vue de l'entrevue qui doit avoir lieu le 26 décembre, entre les patrons miniers et les représentants de leurs ouvriers.

Coin du « Broutteux »

DU NOUVEAU

L'cervelle humaine des hommes, in peut dire qu'ill' est toudis in mouvemint pou cachi du nouveau.

Tous les jours, in vot des nouvelles invintions que tertus et s'femme y s'erwette in tapant ses mains sus ain vinte comme pou dire :

— Ebé, Seigneur, jour de la vie, quo qu'in verra tout sus l'monde de la terre!

Y n'd'a qui dittent cha, comme y n'd'a d'z'autes, habitués d'vir des mervelles, y n'sont pus étonnés d'riu. In leu moute inne saquo d'nouveau, y faitent qut! quo qu'ch'est d'cha?... ch'est simble comme bonjour!

D'z'autes y s'in vont in élevant leus épaules qu'à pur deseur leus orelles comme pou dire : ouh iou, iou, y n'faulot po s'mette in manches de qu'miche pour invintionner inne affaire parelle.

Ouais, ch'est facile à dire, cha: tchan qu'in aute y s'a cassé la bousole pou trouver inne saquo, in dit souvint qu'ch'est s'mble, mais y faulot acore l'trouver, tout d'même.

Ah! je n'd'attinds qui dittent :

Te pinses que te vos des mervelles, par chi, comme invintions, Broutteux, mais faut vir in Amérique, ch'est là qui a des invintionneux!

Je n'vous dis po l'contraire, n'impêche qui a des malins par chi aussi, vous n'd'avez les preufes tous les jours, et y n'faut po toudis, essin, méprijé sin pays. Y est vrai que l'vli dicton qui dit qu'in n'y est jamais prophète, y ara toudis raijon, malhureusemint.

J'veyos, l'aute jour, qu'in avot trouvé l'moyen d'erproduire des potographies sur des fruts, comme les peuns, les poires, les prounes d'astèque (mais po sus des p'tits comme les croque poux, ben attindu).

Si j'ai bonne spouvenance, in a d'jà parlé d'cha y a inne vingtaine d'ans, mais y paraitrot que l'système du jour d'aujord'hu y est gramint pus perfectionné et qu'chin qu'in a fait, adonc, ch'étot d'la gnognotte à récomparer avec chin qu'in fait au jour d'aujord'hu.

J'ai laichi dire que ch'est incroïabe chin qu'in est arrivé à pootographier sus des fruts, même des portraits qu'in pourra offrir comme surprise à ses amis et connaissances.

Mais, inter nous, y faura faire attintion, pas'que sti qu'in li offrirot sin portrait sur inne poire y pourrot printe cha d'mauvaise part.

Ch'est pou vous dire qui n'faut pas s'étonner des nouveautés qu'in vot tous les jours. In m'a même assuré qu'in' faijot euch'teur des potographies animées, qu'in vot les personnaches sauter, danser, courir, chin qu'in appelle le Kinétoscope.

A c'sujet, j'm'in vas vous raconter inne petite histoire que vous allez rire.

Inne femme in journée d'Lilie s'in va rinte visite à in farceu, avecque s'fille qu'ill' venot d'faire s'premire communion.

— A la bonne heure, y dit c'l'homme; c'est une grande fille maintenant. Et elle se porte bien?

— Elle, ill' répond l'ma mère, ill' est d'une forteresse incroïabe. In va aller faire sin portrait avec s'robe de communiante qu'ill' a eue à s'marraine. Ill' braie pasd'll a du brin d'Judas sus sin visache, mais in n'le verra pos sus sin portrait ch' n'est mie ria d'cha, énon?

— Bé non, bénon; si vous voulez je l'feral, moi, vote portrait. Attendez, je vais appeler le jeune homme qui s'occupe de photographier les caisses que j'ai en magasin pour envoyer duplicata aux clients.

L'employé y arrife et y dit qu'l'apparel de photographie y est in réparation, mais que l'lind'main y va l'avoir.

L'lind'main matin matin, au preume, l'femme ill' arrive inveucque s'petite fille rhabillée in communiante.

Mon homme y les fait muchi vin inne place d'u qui avot établi inne échelle double inveuc inne petite caisse d'u qui passot à travers in poteau, avec inne castrole au d'bout, pou faire l'leunette; tout étot ercouvert d'inne toile verte, ch'étot cha l'apparel.

L'femme ill' se pose in faijant inne petite risette et l'fille El' roule ses is comme d'z'agathes, in haut, in bas, sus les côtés, pou wettl l'brin d'judas sus sin visache.

— Très bien; y dit l'farceur, c'est parfait; je n'ai jamais si bien réussi... Maintenant, nous allons faire la photographie animée. Vous pouvez danser, prendre des poses, faire tout ce que vous voudrez.

Et v'la l'ma mère et l'fille qui quemincht'ent à faire des rigodons et des pas d'danse, in t'nant leu jupe, in face de l'appareil d'u que l'farceu et l'imployé s'tenottent par desous de l'toile in train d'rire à vinte déboulonné.

Ah! mais, à la fin des fins, l'ma mère ill' quemincht à v'nir mate, ill' demante:

— Ch'est betot fini?

— Oui, y répond l'farceu par desous l'toile, vous pouvez vous en aller, mais fermez bien la porte, parce que si un courant d'air entame l'objectif, le positif devient négatif et tout passe au putréfactif.

L'femme ill' s'in va et in attind l'fille qu'ill' demante à s'mère:

— A vou mote qu'in va t'vir à mère?

— Quo?

— L'brin d'judas.

— Te m'imbêtes inveuc tin brin d'judas; in dansant in n'le verra po.

J. WATTEEUW.

LA LOI BELGE
sur la légitimation des enfants

M. Thaune, consul de Belgique, à Tourcoing, nous prie de rappeler les termes de la loi belge, relative à la légitimation des enfants dont les parents ont contracté mariage à l'étranger pendant la guerre:

Article 1er. — Les enfants naturels, non reconnus, dont les pères et mères ont valablement contracté mariage à l'étranger, entre le 4 août 1914 et le 30 septembre 1919, seront légitimés par la reconnaissance faite, par leurs auteurs, soit antérieurement à la présente loi, soit dans le délai d'un an à partir de l'entrée en vigueur de la présente loi.

Si l'enfant a déjà été reconnu par un de ses auteurs, la reconnaissance faite par l'autre, dans les conditions prévues par l'alinéa 1er du présent article, opérera légitimation.

Art. 2. — La légitimation acquise en vertu de l'article 1er ci-dessus, produira ses effets à la date du mariage. L'enfant légitimé concourra, en cette qualité, aux successions ouvertes depuis cette date.

Art. 3. — Dans les cas où la reconnaissance prévue à l'article 1er est postérieure à l'entrée en vigueur de la présente loi, l'acte de reconnaissance fera mention de la transcription de l'acte de mariage, faite conformément à l'article 171 du Code civil.

Dans tous les cas, il sera fait mention de la reconnaissance et de la légitimation en marge, tant de l'acte de mariage des parents que de l'acte de naissance de l'enfant.

C'est une bonne que vous cherchez? Indiquez vos exigences et vos conditions, dans une Petite Annonce. — Vous éviterez des courses et discussions inutiles.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, DIMANCHE 24 DECEMBRE:

Aujourd'hui, sainte Emilienne; demain, Noël.
358e jour de l'année.
Soleil: Lever à 7 h. 45; coucher, à 15 h. 56.
Lune: Nouvelle le 18; premier quartier le 25.
Bains-douches, rue des Longues-Haies (salle chauffée), de 8 à 12 h.
Caisse d'Epargne: Caisse fermée.
Pharmaciens de garde: MM. Lelong, 174, rue de Lille; Turlur, 92, rue de Tourcoing.
Bibliothèque pour tous, 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir, de 10 h. 30 à 12 h.
Œuvre de Saint François Régis, 32, rue Richard-Lenoir, de 10 h. 30 à 12 h.
Sociétés Saint-Joseph et Notre-Dame: Permanence de 10 à 12 h., 33 bis, rue Richard-Lenoir.
Musée, place Chevreul, de 10 à 13 h.
11 h., Réunion générale des Anciens sous-officiers français.
11 h. 30, église Notre-Dame, bénédiction du drapeau de l'Orphéon des Anciens Combattants et audition de Sainte-Cécile.
13 h., Banquet du XXe anniversaire des Anciens militaires français.
14 h. 30, Banquet de la Fanfare Cycliste du Nord-Touriste.
15 h., Hippodrome-Théâtre, « Dicky », comédie, par des Tournées Baret.
15 h., Casino-Théâtre, « Le Cavalier Lafleur », opérette.
15 h. 30, Central-Ciné-Théâtre, «Le Bonhomme Jadis», et « Le Gentilhomme Pauvre », par le Cercle Talma.
20 h. 30, Hippodrome-Théâtre, « La Traviata », opéra.

UN POETE ROUBAISIEN

M. ACHILLE SEGARD

M. Achille Ségard vient de réunir en un recueil, sous le titre : *Poèmes choisis* (Fayard, éditeur), des poésies disséminées depuis une vingtaine d'années, en des recueils aujourd'hui introuvables.

Les journaux de Paris ont publié de flatteuses analyses de ce livre de notre concitoyen.

Achille Ségard a débuté dans les lettres par un volume de vers, comme il sied, et aussi par une critique dramatique régulière dans la *Plume*, vers l'an 1894. Après quoi il fit de la critique littéraire. Il a donné plusieurs volumes, dont le dernier en date et le plus important étoit une des études les plus intelligentes qui aient paru sur *Charles Maurras et les idées royalistes*. Entre temps, il devenait conférencier et connaissait tous les succès de l'orateur. On garde même le souvenir d'une incursion dans l'éloquence politique : un soir de 1894, dans une séance tumultueuse, au quartier Latin, il tint tête à Alexandre Zévaès, qui défendait le socialisme, et qui, ce jour-là, n'eut pas le dessus.

Entre temps, il allait courir l'Europe, l'Afrique, l'Asie. On le chargeait d'une mission de propagande dans l'Orient méditerranéen. Il en rapporta un trésor d'impressions, et un bon livre : *La Mission civilisatrice de la littérature française*. Après quoi, pour varier un peu, il devient critique d'art. Il a écrit un ouvrage sur le *Sodoma et la fin de l'Ecole de Sienne*, un sur Masure, un sur Mary Cassett, deux sur les *Décorateurs*, il en prépare un autre sur Gianbaptista Tiepolo. On le voit, rien n'échappe à sa curiosité. Quand il faisait des conférences, il découvrait de jeunes musiciens. Critique d'art, il a servi de toutes les façons les jeunes peintres. Il est collectionneur. Pendant la guerre, il a fondé et dirigé des œuvres de propagande, la *Conférence au village*, le *Cinéma à la campagne*. Il est dilettante. Il est homme d'action. On allait oublier de dire qu'il est romancier. Il est bien de sa génération, celle qui voulait tout voir, aller partout, tout savoir et tout dire.

On pense qu'un tel homme ne peut pas être poète indifférent. On ne peut pas goûter ainsi les biens du monde sans être poète. On ne porte pas si légèrement tant de connaissances sans devenir homme de goût. Naturellement, ce sont vers de raffiné. Ils sont chantants, voluptueux et délicats. Ils ont l'ampleur, le pas et le jet, la beauté de l'image et la musique intérieure.

Dans ce recueil, on trouvera des poèmes que Samain a aimés; d'autres plus récents qu'il aimerait s'il vivait. Ils valent par leur douceur enveloppante bien propre à mettre en état de rêverie. Quoi de moins étonnant d'ailleurs que la parenté de ces deux poètes? Ne sont-ils pas nés dans la même région de la France? Samain était de Lille et M. Achille Ségard est de Roubaix.

Cependant, il n'y a pas qu'un rêveur et un élégiaque en M. Achille Ségard. Aussi peut-on penser qu'il a dû mettre beaucoup de lui-même, dans cette série d'études intitulée : *Les Voluptueux et Les Hommes d'action*; ne serait-ce même que dans le titre. Il ne faudrait donc pas s'étonner de trouver moins de sensibilité et plus de froideur dans la poésie de M. Achille Ségard que dans celle de Samain. Elle est d'ailleurs plus directement parnassienne. Sa musique ne cesse pas d'être noble même quelque peu hautaine. C'est la poésie d'un homme qui est maître de ses sentiments, entend le demeurer de sa pensée, sans cesser d'être un artiste.

A L'ASSOCIATION LITTERAIRE DU NORD

Les conférences de l'Université des Annales

Le public de choix qui assiste avec tant d'intérêt aux conférences données à l'Association Littéraire du Nord, par les orateurs de l'Université des Annales, apprendra avec satisfaction que plusieurs conférences sont annoncées pour le 27 décembre, les 16 et 30 janvier prochains. Comme les deux premières, ces conférences seront consacrées au dix-huitième siècle et auront lieu 65, rue de Sombise, à 17 heures précises.

En voici le programme :

Mercredi 27 décembre. — M. René Benjamin : « La Satire au Théâtre : Beaumarchais ». Auditions de scènes du « Barbier de Séville » et du « Mariage de Figaro », par Mlle Berthe Bovy et M. Brunot, sociétaires de la Comédie Française.

Mardi 16 janvier. — M. Georges Ricou : « L'esprit et le goût français : Marivaux ». Auditions de scènes du théâtre de Marivaux, par Mlle Madeleine Renaud et M. Charles Granval, sociétaires de la Comédie Française.

Mardi 30 janvier. — M. Gaston Rageot : « L'évolution des sentiments sous l'influence des philosophes : Voltaire, Jean-Jacques Rousseau et les encyclopédistes ». Auditions.

Le programme des conférences de février, mars et avril, sera donné prochainement.

LE XXe ANNIVERSAIRE
DE LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
des Anciens Militaires de Roubaix et des environs

C'est aujourd'hui, dimanche, que cette intéressante phalange mutualiste célébrera par un banquet, le vingtième anniversaire de sa fondation.

C'est en 1902, que quelques anciens militaires conçurent le louable projet de fonder à Roubaix une société mutuelle d'anciens militaires. Ces pionniers de la première heure, étaient MM. Léon Parez, G. Delespierre, A. Voisart, E. Leconte, Desplechin et Coins, Paul Seynaeve, C. Briche et Wallon. Après une année de travail la société compte 50 membres et elle a la bonne fortune d'avoir comme président d'honneur M. Edouard Roussel, qui donnera en maintes circonstances des preuves d'une générosité, qui n'a d'égale que son grand cœur. C'est ce que ne manque pas de faire remarquer au cours d'une réunion, le sympathique président, M. Paul Seynave. La société prend alors un merveilleux essor, et en 1911, elle compte 250 membres, lorsqu'un deuil cruel vient attrister les anciens militaires, leur si estimé et populaire président d'honneur, M. Edouard Roussel n'est plus. Est-il besoin de dire que ce vaillant apôtre de la mutualité a emporté les regrets unanimes de tous les sociétaires.

Le Comité fait appel alors, pour lui succéder, à l'obligeant concours de M. le lieutenant-colonel Victor Despatures, qui accepte le titre de président d'honneur et qui suivra aussi glorieusement que généreusement la route tracée par son regretté prédécesseur.

Mais voici l'heure de la tourmente, la France appelle ses enfants, la guerre va jeter la perturbation au sein de la société qui comptait déjà 402 membres et lorsqu'après la victoire, on fait l'appel, on constate que soixante-deux membres sont tombés au champ d'honneur.

Enfin en 1919, le Comité va reconstituer la société, un pressant appel est adressé aux anciens militaires; ceux-ci y répondent avec un empressement digne d'éloges. Mais voici qu'un nouveau deuil vient atteindre la société, en 1920; le vénéré président d'honneur, M. le lieutenant-colonel Despatures, celui qui était considéré par tous, comme un père, est ravi à leur affection. C'est alors que le Conseil d'administration, s'adresse à M. Edouard Roussel fils, qui accepte de remplacer ces regrettés disparus; il sera le digne continuateur de son père, s'inspirant de ses principes généreux, entièrement dévoué à la cause mutualiste.

Aujourd'hui la société compte 350 sociétaires dont 52 pupilles, et 28 membres honoraires. Il est hors de doute que les adhésions continueront car les avantages que les sociétaires en retirent, sont des plus appréciables. C'est ainsi que moyennant une cotisation mensuelle de 2 fr. 50 les sociétaires ont droit à une indemnité en cas de maladie. A une contre-assurance pour maladie et infirmité. Aux produits gratuits pharmaceutiques, à une somme de 500 fr. à la famille du décédé, à une retraite après 15 ans de sociétariat et à 55 ans d'âge; une indemnité de 20 fr. à chaque naissance.

Il y a en outre un sanatorium pour les sociétaires gravement malades; une caisse immédiate de secours, une caisse de pupilles, etc....

Ajoutons que les familles des 62 sociétaires disparus ont reçu chacune une somme de 300 francs. L'avoir de la société, malgré cette hécatombe, est prospère et accuse un total de 21.988 fr. Elle est sagement administrée par un conseil qui a toute la confiance des sociétaires, et est composé comme suit: président d'honneur, M. Edouard Roussel fils; président, M. Paul Seynaeve, le dévoué pionnier qui tient les rênes depuis vingt ans; vice-présidents, MM. E. Degand, O. Moulard; trésorier, M. Léon Roget, qui veille avec un soin méticuleux aux intérêts de la société, et qui donne constamment des preuves d'une haute compétence; trésorier, A. Leny; secrétaire, P. Hedon; sous-adjoints, O. Chrétien et A. Draux; membres, H. Teffri, A. Dubus, E. Claudel, A. Chrétien, A. Crépin, J.-F. Gons, C. Vancaemerbecke.

C'est pour affirmer sa vitalité et fêter ses vingt années d'existence, que la Société des Anciens militaires se réunira en un banquet, qui sera servi au siège, 63, rue de Lannoy, aujourd'hui, dimanche, à 13 h.

Exposition des Arts appliqués

La Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie vient par une lettre signée de son président, M. Fernand Chapsal, sénateur; M. Louis Bonnier, architecte-directeur des services d'architecture de la ville de Paris, vice-président; M. Roger Sandoz, secrétaire général, d'adresser des félicitations à M. Paul Dervaux, commissaire général de l'exposition qui eut lieu en octobre.

Au palmarès, parmi les lauréats de la région nous relevons les noms de M. Charles Florquin, première plaquette d'argent et prime de 100 fr.; Mlle Lucienne Dejonghe, 2e plaquette d'argent et même prime.

Ces deux élèves de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles sont: l'un élève des cours de composition décorative professés par M. Maurice Bouzin, et l'autre des cours supérieurs de composition pour tissus de M. Louis Bayens. Ils font tous deux honneur à leurs maîtres et ils donnent une preuve du solide enseignement artistique qui leur est donné à cette école que dirige avec autorité et compétence le distingué administrateur M. Victor Champier.

Il a été attribué à M. Jules Stœlandt, de Tourcoing, un ouvrage d'art pour ses maquettes de tapis et une plaquette artistique à M. Jules Coudyzer, de Lille, pour l'ensemble de son exposition comprenant des dentelles, brocarts, lampas et tapis.

La Fraternelle des Combattants Roubaisiens et la Noël des enfants

C'est par milliers que sont venus s'inscrire cette semaine, les enfants des combattants désireux de participer à la distribution des jouets, organisée à l'occasion des fêtes de Noël.

Nous rappelons que la distribution se fera le samedi 30 décembre (et non le jour de Noël) dans la salle des fêtes de la rue de l'Hospice. Comme il n'est pas possible de réunir dans une même salle, les bénéficiaires et les parents qui les accompagneront, il n'a pas été organisé comme l'année dernière de séance cinématographique.

Pour éviter l'encombrement, voici l'ordre dans lequel les personnes devront se présenter: de 2 h. à 3 h. les porteurs de cartes vertes numérotées de 1.000 à 1.500; de 3 à 4 h., les cartes blanches, numérotées 1.501 à 2.000; à partir de 4 h. jusqu'à 5 h. maximum, les cartes roses numérotées 2.001 jusqu'à la fin.

Si des intéressés n'ont pu remplir les formalités d'inscription la semaine dernière, ils pourront encore le faire toute la journée du mardi 26 décembre, dernière journée d'inscription. Se présenter 43, rue de la Gare, porteur de la carte d'adhérent et du livret de famille. Sont seuls admis, les enfants ayant un an accompli jusqu'à neuf ans maximum.

Aux anciens Prisonniers de Guerre

Le groupe parlementaire de défense des prisonniers de guerre, ayant manifesté le désir d'avoir une statistique des ayants-droit à l'indemnité de vivres, a prié les Associations d'établir une liste des anciens prisonniers de guerre. La Fraternelle des Combattants Roubaisiens prie ses adhérents de lui adresser les renseignements suivants: nom, prénoms, grade, régiment et durée de la captivité; elle fera le nécessaire lorsque ces renseignements seront groupés.

L'ADJUDICATION POUR LA FOURNITURE DE DENRÉES ET VETEMENTS AUX HOSPICES. — Samedi après-midi a eu lieu à l'Hospice, rue de Blanchemaille, l'adjudication pour la fourniture de denrées et de vêtements aux Hospices.

Voici les noms des adjudicataires :

Comestibles. — Beurre frais, MM. Vindicien-Castelain, 13.45 (1.100 kil.); Lait battu, Deisenne, 0.20 (30.500 litres); Lait concentré en boîtes, non sucré, en caisses 48 boîtes, 72.00 (600 caisses); Œufs, V. Castelain, 418.00 (60.000); Pommes de terre dites « Industrie de Merville », Charles Prouvost, 17.98 (76.000 kil.); Carottes, Charles Prouvost, 12.00 (600 kilos); Oignons, Charles Prouvost, 37.00 (900 kil.).

Epiceries. — Amidon de maïs en paquets, Delerue, 193.50 (400 kil.); Café vert, Vandamme, 6.97 (2.500 kil.); Chicorée, Destombes, 193.00 (3.000 kil.); Cristaux de soude, Desobry, 29.50 (10.100 kil.); Fromage vieux du pays, Desobry, 8.14 (1.725 kil.); Haricots, Fournier, 107.85 (1.500 kil.); Huile de table, surfine, Bauwens, 9.95 (500 kil.); Pois cassés, Fournier, 164.95 (2.300 kil.); Poivre blanc en grains, Delerue, 1100.00 (15 kil.); Prunes de Californie, Bauwens, 3.75 (900 kil.); Riz de 1re qualité, Fournier, 10.470 (1.000 kil); Savon diaphane, Carette, 135.00 (6.600 kil.); Sel blanc fin, Spriet-Voreux, 36.00 (1.400 kil.); Sel blanc gros, Bauwens, 31.00 (1.700 kil.); Sucre blanc cristallisé, René Drez, 335.00 (3.100 kil.); Sucre blanc en morceaux, Destontaines, 265.00 700

DERNIÈRE HEURE

UN TAMPONNEMENT A SAINT-DENIS
Deux morts, cinq blessés

Saint-Denis, 23 décembre. — Ce soir, à 18 h. 45, le train n° 247, se dirigeant vers Crépy-en-Valois, a tamponné, à Saint-Denis, à la hauteur du pont de Soissons, une machine haut-le-pied. Il y a eu sept blessés, dont deux sont morts à l'hôpital de Saint-Denis.

Les circonstances de l'accident

Le train n° 247 avait quitté la gare du Nord à 18 h. 20 et était conduit par le mécanicien Thibaut, secondé du chauffeur Toncy. Le train ne tarda pas à prendre de la vitesse et c'est à une moyenne de 60 kilomètres à l'heure, qu'il tamponna une machine haut-le-pied qui se trouvait sur la voie. Le choc fut terrible; la machine haut-le-pied fut traînée sur un parcours de plus de 150 mètres. Le fourgon de tête du train tamponneur a été très avarié, tandis que le premier compartiment de la voiture suivante était mis en miettes. Le mécanicien et le chauffeur sont parmi les sept blessés.

Les douzièmes provisoires et les dommages de guerre

Une délégation du groupe interparlementaire des Régions libérées reçue par M. Poincaré

Paris, 23 décembre. — Une délégation importante du groupe interparlementaire des régions dévastées a été reçue samedi à 18 h. par M. Poincaré.

M. Lucien Hubert, vice-président, lui a exposé l'émotion causée parmi les sinistrés et leurs représentants par le projet de loi sur les douzièmes provisoires qui modifie la loi des dommages. Il lui a transmis les vœux émis par le groupe interparlementaire dans sa séance du même jour, notamment sur la nécessité de ne pas engager des questions de principe dans la discussion des douzièmes provisoires.

Après une discussion dans laquelle interviennent plusieurs membres de la délégation, le président du Conseil a promis qu'il prenait acte de ces déclarations et qu'il les soumettrait aux ministres des Finances et des Régions libérées.

LA CLASSE 1923

Le « Journal officiel » du 25 publiera la loi relative au recensement, à la révision et à l'appel de la classe 1923.

A la Commission des Finances

Le renouvellement du privilège de la Banque d'Indo-Chine. — Les dépenses recouvrables

Paris, 23 décembre. — La Commission des Finances de la Chambre estimant que le projet de loi concernant le renouvellement du privilège de la Banque de l'Indo-Chine ne pourrait venir devant la Chambre avant la fin de l'année, a ajourné l'examen des conclusions de son rapporteur, M. Archimbaud, au mois de janvier.

Après avoir entendu M. de Lasteyrie, la Commission des Finances a longuement discuté le projet des douzièmes provisoires, particulièrement en ce qui concerne les dépenses recouvrables. Elle a accepté, en principe, l'émission prochaine d'un emprunt de trois milliards, pour les six premiers mois de l'année et la création d'un milliard 500 millions d'obligations décennales, pour le remboursement des dommages mobiliers, elle prendra une décision définitive, à ce sujet, mardi prochain, après audition du ministre des Régions libérées.

Mort du duc de Montebello

ancien ministre et ancien ambassadeur de France

Paris, 23 décembre. — Charles Lannes, cinquième duc de Montebello, prince de Sievers, est mort cet après-midi à l'âge de 86 ans, chez sa sœur la comtesse de Werle, 7, rue de Chaillot. Il était le petit-fils du maréchal Lannes et le fils du duc du Montebello, pair de France héréditaire. Il fut ambassadeur de France, ministre de la marine, député, sénateur.

Le duc de Montebello avait publié diverses œuvres littéraires ou d'études sociales, entre autres un livre sur le maréchal Lannes.

La mystérieuse succession de miss Fair Heller

M. Léotardy inculpé d'escroqueries

Paris, 23 décembre. — On apprend que le juge d'instruction M. Barnaud, a convoqué samedi après-midi M. et Mme Léotardy pour obtenir de cette dernière des précisions sur l'existence de Miss Fair Heller, ainsi que sur son lieu de décès, et pour inculper le mari d'escroquerie.

La police de Berlin découvre une organisation secrète d'anciens officiers

Berlin, 23 décembre. — La police a dissous une réunion secrète qui se tenait dans un faubourg d'Altona et à laquelle participaient 23 personnes, pour la plupart des anciens officiers. Des arrestations ont été opérées. Parmi les pièces à conviction saisies, figurent des documents sur le caractère secret de l'organisation et sur son armement. En perquisitionnant chez des complices, à Hambourg, la police a découvert un certain nombre de fusils.

Les expulsions devant la Commission de législation civile et criminelle

Paris, 23 décembre. — La Commission de législation civile et criminelle de la Chambre a adopté le rapport de M. Levasseur sur les expulsions, et a arrêté le texte suivant :

Le juge de paix, lorsque le prix annuel du loyer ne dépasse pas 1.000 francs, et le juge des référés, lorsque le prix ne dépasse pas 6.000 francs, peuvent ordonner qu'il sera sursis, sous la forme d'un délai de grâce, à l'expulsion des locataires des locaux d'habitation ou des locaux commerciaux, lorsque ceux-ci